

RÈGLES LOCALES

GOLF DE SAINT SAMSON

Ces Règles Locales spécifiques complètent les Règles Locales permanentes des épreuves fédérales

HORS-LIMITES: une balle reposant sur le chemin séparant les trous 10 et 11 est hors limites. De même une balle qui franchit ce chemin pour aller reposer sur l'autre trou est hors limites.

TERRAIN EN CONDITIONS ANORMALES (R25):

Les traces d'engins d'entretien sur le parcours (= Fairway + Rough).

Les dégâts faits par nos « amis » les animaux non fouisseurs (blaireaux, sangliers, chiens...).

Les zones dénudées du parcours.

(R 25- note) : le dégagement d'une interférence avec le stance, due à un trou, rejet ou piste fait par un animal fouisseur, un reptile ou un oiseau sera refusé.

OBSTRUCTIONS (R 24) :

Les rochers apparents sur les zones tondues ras.

Tous les chemins et cheminements.

Les pierres dans les bunkers.

BALLE ENFONCÉE : Sur le parcours, une balle enfoncée dans son propre impact peut être relevée sans pénalité, nettoyée et droppée aussi près que possible de l'emplacement où elle reposait mais pas plus près du trou.

Exception: un joueur ne peut obtenir un dégagement selon cette règle locale

- si la balle est enfoncée dans du sable se trouvant dans une zone non tondues ras.
- s'il est clairement déraisonnable pour lui de jouer un coup à cause d'une interférence due à tout autre chose que la situation couverte par cette règle locale.

BALLE PLACÉE : une balle reposant sur une zone tondues ras du parcours peut, sans pénalité, être marquée, relevée, nettoyée et placée à moins d'une longueur de carte de score de l'endroit initial, mais pas plus près du trou et ni dans un obstacle ni sur un green.

INSTRUMENTS DE MESURES DE DISTANCES (R 14-3): autorisés si ne donnent pas d'autres renseignements que la distance. La simple détention d'instruments non autorisés, lors d'une compétition, sera pénalisée.

PÉNALITÉS POUR INFRACTION AUX RÈGLES LOCALES : 2 COUPS